

Comptes Annuels au 31 décembre 2016

Exercice de 12 mois

***Comité d'Entreprise
LSL Intersport***

Comptes Annuels au 31/12/2016

- Compte rendu de l'Expert-Comptable
- Règles et méthodes adoptées
 - *Dispositions générales*
 - *Références légales*
 - *Méthodologie comptable*
 - *Principes comptables*
 - *Conventions spécifiques retenues*
 - *Faits caractéristiques de l'exercice*
- Bilan à la clôture
- Compte de résultats 2016
- Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité d'entreprise au 31/12/2016
 - *L'organisation du comité*
 - *Les Activités Sociales et Culturelles*
 - *Les Activités Economiques et Professionnelles*
 - *Subventions*
 - *La trésorerie et les autres éléments du patrimoine*
 - *Engagements en cours et transactions significatives*

Compte rendu de l'Expert-Comptable

Au Comité d'entreprise de LSL Intersport

Conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons le compte rendu sur la gestion financière du comité d'entreprise de LSL Intersport pour l'exercice 2016.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des obligations comptables des comités d'entreprise telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application. En particulier l'article L. 2325-46 qui s'applique à votre Comité prévoit :

« Par dérogation à l'article L. 2325-45, le comité d'entreprise dont les ressources annuelles n'excèdent pas un seuil fixé par décret peut s'acquitter de ses obligations comptables en tenant un livre retraçant chronologiquement les montants et l'origine des dépenses qu'il réalise et des recettes qu'il perçoit et en établissant, une fois par an, un état de synthèse simplifié portant sur des informations complémentaires relatives à son patrimoine et à ses engagements en cours. Le contenu et les modalités de présentation de cet état sont définis par un règlement de l'Autorité des Normes Comptables ».

Dès lors, notre intervention s'inscrit dans le cadre des « autres missions sans assurance » prévues par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (référentiel normatif et déontologique).

Notre mission ne comporte pas de contrôle de la matérialité des opérations, les existants physiques ne sont pas vérifiés matériellement. Des sondages sont réalisés sur les pièces comptables pour l'exercice 2016.

Le compte-rendu de la gestion financière ci-joint se caractérise par les données suivantes :

- ✓ Total du bilan : 28 477 euros
- ✓ Résultat des activités économiques et professionnelles : 2 812 euros
- ✓ Résultat des activités sociales et culturelles : 2 522 euros

Il a été établi à partir des pièces, documents et informations fournis par le Comité.

Fait à Lyon, le 12 février 2016

Dominique NEYRAND
Expert-Comptable

Règles et méthodes adoptées

Dispositions générales

*Le Compte-rendu de la gestion financière du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT. Il porte sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du Compte-rendu de la gestion financière du Comité.*

Références légales

Le présent compte-rendu de gestion financière est établi conformément aux dispositions telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application, en particulier l'article L. 2325-46.

Méthodologie comptable

Les comptes du Comité ont été tenus selon une comptabilité de trésorerie en cours d'année avec rétablissement en fin d'exercice des créances et des dettes significatives.

La méthode est celle des coûts historiques.

Il a été dressé deux comptes de résultat : un pour chaque budget du Comité.

Le bilan permet de décrire le patrimoine du Comité en fin d'exercice.

Principes comptables

Les conventions décrites ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- séparation des exercices.

Conventions spécifiques retenues

Néant.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les subventions relatives au 4ème trimestre N sont versées en janvier N+1.

Ainsi, les subventions prises en compte dans les résultats au titre de l'année 2016 correspondent au dernier trimestre 2015 et aux 3 premiers trimestres 2016.

Plusieurs dépenses ont été imputées sur le budget AEP (ex fonctionnement) :

- les frais ANCV
- les frais d'abonnement Promoparc (comme sur les exercices antérieurs)
- des frais liés à des manifestations de fin d'année

En 2015, le Comité a encaissé 6 760 € au titre des chèques vacances mis à disposition des salariés en 2016. Cette somme a été inscrite en « produits constatés d'avance » au 31/12/2015 et au compte de résultat 2016.

En 2016, le Comité a encaissé 17 770 € au titre de la participation des salariés aux chèques vacances :

- 9 940 € au titre des chèques vacances « campagne 2016 »
- 7 830 € au titre des chèques vacances « campagne 2017 » (chèques qui seront distribués aux salariés courant 2017).

Cette somme est donc déduite du résultat ASC 2016 (pas d'impact en 2016) et enregistrée en « produits constatés d'avance » au bilan 2016.

BILAN					
ACTIF en €	31/12/2016 NET	31/12/2015 NET	PASSIF en €	31/12/2016	31/12/2015
			Report à nouveau ASC	8 281	1 077
			Résultat ASC	2 522	7 204
			<i>Fonds propres ASC</i>	<i>10 803</i>	<i>8 281</i>
			Report à nouveau AEP	5 528	7 768
			Résultat AEP	2 812	-2 240
			<i>Fonds propres AEP</i>	<i>8 341</i>	<i>5 528</i>
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			TOTAL FONDS PROPRES	19 144	13 809
Stocks	348	300			
Caisse	22	19	Charges à payer fournisseur	1 503	1 476
Trésorerie courante	28 107	21 727			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	28 477	22 046	TOTAL DETTES	1 503	1 476
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance	7 830	6 760
TOTAL ACTIF	28 477	22 046	TOTAL PASSIF	28 477	22 046

Les charges à payer de 1 503 € correspondent aux honoraires comptables.

ASC : Activités Sociales et Culturelles

AEP : Attributions Economiques et Professionnelles

DÉPENSES		2016	2015	RECETTES		2016	2015
SECTION «ATTRIBUTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES»	Tâches administratives			Subvention AEC brute de l'exercice	7 491	6 969	
	Expertises et missions économiques	1 503	1 476	Quote-part de la subvention AEC reversée			
	Formation			Subvention AEC nette de l'exercice	7 491	6 969	
	Communication avec le personnel de l'entreprise						
	Autres dépenses	3 176	7 732	Autres produits			
Sous-total I		4 679	9 208	Sous-total I	7 491	6 969	
EXCÉDENT		2 812		DÉFICIT		2 240	
SECTION « ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES »	Événementiel			Contribution brute de l'employeur	51 022	36 479	
	Sports			Quote-part de la contribution de l'employeur reversée			
	Cultures et voyages	56 440	38 380	Contribution nette de l'employeur	51 022	36 479	
	Loisirs et fêtes	13 814	13 782	Sommes précédemment versées par l'employeur aux caisses d'allocations familiales et organismes analogues			
	Billetterie	2 777		Remboursement par l'employeur des primes d'assurance			
				Participation des salariés	27 359	20 466	
				Subventions obtenues			
				Dons et legs			
				Manifestations			
				Revenus de biens			
	Autres dépenses	8 818	4 247	Autres produits	5 991	6 667	
Sous-total II		81 850	56 409	Sous-total II	84 372	63 612	
EXCÉDENT		2 522		DÉFICIT		7 205	
TOTAL I + II		86 528	65 617	TOTAL I + II	91 863	70 581	
EXCÉDENT		5 335	4 964	DÉFICIT			

Le résultat AEP 2016 est donc un bénéfice de 2 812 € (vs. un résultat déficitaire de 2 240 € en 2015).

Le résultat ASC 2016 est donc un bénéfice de 2 522 € (vs. un résultat déficitaire de 7 205 € en 2015).

Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité d'entreprise au 31/12/2016

(article L. 2325-50 du Code du Travail)

1. Organisation du Comité

Le rapport de gestion du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Monsieur Alain JOUAN et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT.

Le mandat actuel est d'une durée de 2 années.
La date d'élection était en avril 2015.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Ils portent sur la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du rapport de gestion et d'activité.

Eléments relatifs à l'organisation du comité :

- nombre de sièges légal ou conventionnel : 5 titulaires et 5 suppléants
- nombre d'élus : 4 ouvrier/employés et 1 cadre/agent de maîtrise.
- effectif de salariés du comité (nombre et fonctions) : 0
- nombre et nature des commissions du comité : pas de commission constituée
- effectif de l'entreprise : 166 début février 2017
- nombre d'établissements de l'entreprise : 2 établissements

Document établi par Grégory CHIAROT le 2 février 2017

2. Les Activités Sociales et Culturelles

Synthèse des Activités Sociales et Culturelles						
ACTIVITES COMMISSIONS	Dépenses engagées	variation stocks	Participat° salarié	Contribution du CE	Taux de contrib.	Contribution du CE
	2 016	2 016	2 016	2 016	2 016	2 015
ANCV	56 440		16 700	39 740	70%	22 830
Cadhoc Noël	11 490			11 490		11 530
Cadhoc autres événements	700	5		695		170
Repas Noël	2 324		690	1 634	70%	1 307
Bonbons	141		141	-	0%	
Parfum	7 129		7 129	-	0%	
Texam	110		54	56	51%	
Printemps de Perouges	744		680	64	9%	
Cinéma	1 960		1 149	812	41%	
Walibi	860	43	817	-	0%	
Divers						106
Charges des activités	81 898	48	27 359	54 491	66%	35 943
Subv. Employeur ASC	51 022			51 022		36 479
FDJ (redevances boissons)	5 989			5 989		6 666
Intérêt	1			1		1
Ressources des activités	57 012			57 013		43 146
SOLDE				2 522		7 203

La hausse de la subvention ASC a permis d'augmenter la contribution du CE sur les ANCV. Cette dernière passe de 22 830 € à 39 740 € entre 2015 et 2016.

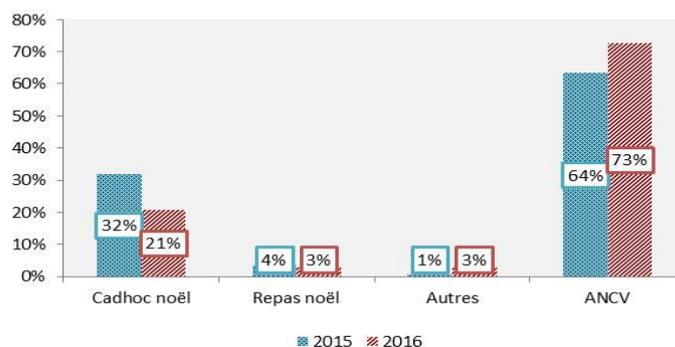
131 salariés et 262 enfants ont bénéficié de chèques Cadhoc Noël en 2016.

Le stock de « Cadhoc événements » est passé de 300 € à 305 € entre 2015 et 2016 soit une variation de stock de 5 €.

Le solde Texam a fait l'objet d'un règlement début 2017.

Le CE dispose d'un avoir de 43 € sur Walibi au 31/12/2016.

Répartition des dépenses ASC

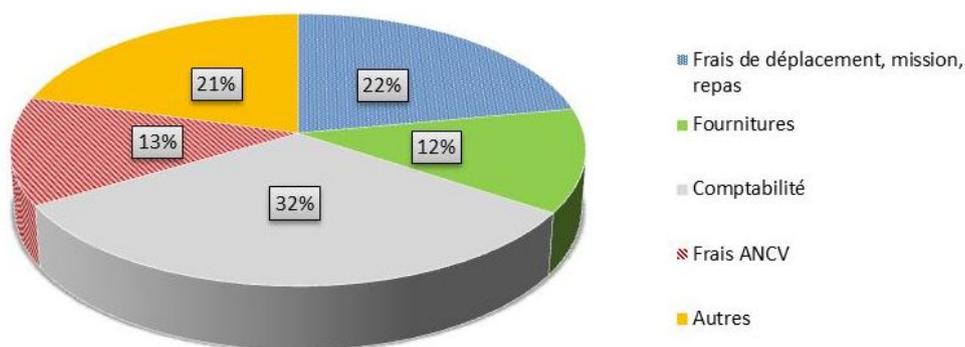


3. Les Activités Economiques et Professionnelles

<i>Budget AEP</i>	Réel 2 016	Réel 2 015
Frais de déplacements/missions/repas...	1 032	1 453
Fournitures	577	1 172
Informatique		546
Comiteo		1 915
Comptabilité	1 503	1 476
Clés		441
Frais ANCV	600	400
Telecom	363	517
Evènement de fin d'année		1 087
Autres	604	200
Total charges	4 679	9 208
Subvention AEP reçues sur l'exercice	7 491	6 969
Total ressources	7 491	6 969
Perte / Excédent	2 812	-2 240

Le budget AEP est excédentaire et s'établit à 2 812 € (vs -2 240 € en 2015).
A noter notamment la disparition des dépenses Comitéo et l'absence de dépenses en « évènement de fin d'année » sur ce budget en 2016.

Dépenses AEP 2016



4. Subventions

Total des subventions reçues en 2016 (4ème trimestre 2015 et 3 premiers trimestres 2016) :

- Au titre du fonctionnement (0,20%) : 7 491,12 €
- Au titre des ASC (1,46% vs 1,04% en 2015) : 51 022,42 €

Il conviendrait de transmettre le détail du calcul de la masse salariale servant de base pour la détermination des subventions afin que l'expert-comptable puisse en contrôler la cohérence.

5. La trésorerie et les autres éléments du patrimoine

L'évolution de la trésorerie du CE					
solde à la banque en euros		au 31/12	au 31/12	au 31/12	soit
La trésorerie est constituée par :	numéro	2014	2015	2016	une évolution
Société Générale	00037261001	7 153	14 852	16 715	1 863
Société Générale	00037260995	7 768	7 004	9 994	2 990
Société Générale	00036515886	89	90	92	1
Globalement une trésorerie		15 010	21 946	26 801	4 855

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/16				
			Solde ASC Société Générale	16 715
			Solde comptable cahier	18 172
			écart	-1 457
03-janv		Encaissement parfum	1 280	
03-janv		Encaissement Repas Noël 2016	30	
03-janv		Encaissement Repas Noël 2016	15	
03-janv		Encaissement Cinéma - ventes 2016	72	
03-janv		Encaissement Cinéma - ventes 2016	30	
03-févr		Encaissement Repas Noël 2016	30	
			1 457	0
				0

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/16				
			Solde AEP Société Générale	9 994
			Solde comptable cahier	9 844
			écart	151
28-déc		Chèque 712 non débité		151
			0	151
				0

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/16				
			Solde AEP Société Générale	92

Stock	31/12/2015	31/12/2016
Cadhoc évènement	300	305
Walibi	0	43
TOTAL	300	348

6. Engagements en cours et transactions significatives

BUDGET	NOM DE L'ENTITE	SECTEUR D'ACTIVITE	ENTITE LIEE	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	FLUX DE L'EXERCICE	CONVENTION ÉCRITE	DUREE	ENTITÉ INCLUSE DANS PER. DE CONSO.	OBSERVATION/ INFORMATION SUR LA NATURE DE L'OPERATION
ASC	ANCV	Chèque-vacanc	Non	Non	Oui	Non	NA	Non	57 040 €
ASC	Cadhoc	Chèques Cadhc	Non	Non	Oui	Non	NA	Non	11 490 €